



CONSEIL DE DIRECTION
90^{ème} session
Rome, 9-11 mai 2011

FR
UNIDROIT 2011
C.D. (90) 3
Original: anglais
avril 2011

Point n° 4 de l'ordre du jour: Principes relatifs aux contrats du commerce international – adoption de la 3^{ème} édition ("Principes d'UNIDROIT 2010") et promotion

(Note préparée par le Secrétariat)

| | |
|---------------------------|--|
| <i>Sommaire</i> | <i>Préparation d'une nouvelle édition des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international</i> |
| <i>Action demandée</i> | <i>Adoption de la 3^{ème} édition ("Principes d'UNIDROIT 2010") et sa promotion dans le monde</i> |
| <i>Mandat</i> | <i>Programme de travail 2011-2013</i> |
| <i>Degré de priorité</i> | <i>Elevé</i> |
| <i>Etat</i> | <i>Calendrier respecté</i> |
| <i>Documents connexes</i> | <i>UNIDROIT 2010 – Study L – Misc. 30; UNIDROIT 2011 – Etude L – Doc. 125; Rapport annuel 2010 (UNIDROIT 2011- C.D. (90) 2, pp. 14-16)</i> |

I. ADOPTION DE LA 3^{ème} EDITION ("PRINCIPES D'UNIDROIT 2010")

1. A sa 89^{ème} session tenue à Rome du 10 au 12 mai 2010, le Conseil de Direction d'UNIDROIT a procédé à l'examen des nouveaux Chapitres à insérer dans l'édition 2010 des Principes relatifs aux contrats du commerce international, à savoir le projet de Règles sur la restitution (UNIDROIT 2010 – Etude L – Doc. 114) (Rapporteur: R. Zimmermann), les commentaires révisés sur l'article 1.4 (UNIDROIT 2010 – Etude L – Doc. 115) (Rapporteur: M.J. Bonell), le projet de [Chapitre] [Section] sur l'illicéité (UNIDROIT 2010 – Etude L – Doc. 116) (Rapporteur: M.J. Bonell), le projet de Chapitre sur la pluralité de débiteurs et/ou de créanciers (UNIDROIT 2010 – Etude L – Doc. 117) (Rapporteur: M. Fontaine) et le projet de Chapitre sur les conditions (UNIDROIT 2010 – Etude L – Doc. 118) (Rapporteur: B. Fauvarque-Cosson), en vue de leur soumission au Groupe de travail pour finalisation. Après avoir félicité le Groupe de travail pour son travail remarquable, le Conseil a approuvé le texte des dispositions et, en substance, les commentaires, laissant au Groupe de travail le soin de les perfectionner lorsqu'il l'estimait nécessaire.

2. La cinquième session du Groupe de travail s'est tenue à Rome du 24 au 28 mai 2010. Suite à l'examen positif par le Conseil de Direction de projets de nouveaux Chapitres, il a procédé à une lecture finale en s'attachant surtout aux Commentaires et Illustrations. Le Groupe a également été saisi d'une note du Secrétariat relative à l'emplacement des projets de nouveaux Chapitres dans l'édition 2010 des Principes d'UNIDROIT (UNIDROIT 2010 – Study L – Doc. 119). Après une longue discussion, le Groupe s'est mis d'accord sur un certain nombre de modifications aux Commentaires et Illustrations ainsi que sur l'emplacement des projets de nouveaux Chapitres.

3. Après les délibérations du Groupe de travail, le Secrétariat a procédé à l'incorporation des nouveaux Chapitres dans la version actuelle des Principes et, sous la supervision de M. Henry Gabriel, Président du Comité éditorial, à la mise au point finale de la nouvelle édition et à l'harmonisation du style et du langage de l'ensemble du volume. De façon parallèle, sous la supervision de M. Marcel Fontaine, Président du Comité éditorial pour la version française, le Secrétariat a également procédé à la mise au point de la version française de la nouvelle édition des Principes.

4. Le projet de l'édition 2010 des Principes d'UNIDROIT (UNIDROIT 2011 – Etude L – Doc. 125) soumis au Conseil de Direction à la présente session en vue de son approbation définitive est formé de 211 articles (par rapport aux 120 articles de l'édition 1994 et aux 185 articles de l'édition 2004) ainsi structurés: Préambule (*inchangé*); Chapitre 1: Dispositions générales (*inchangé*); Chapitre 2, Section 1: Formation du contrat (*inchangée*), Section 2: Pouvoir de représentation (*inchangée*); Chapitre 3, Section 1: Dispositions générales (*contenant les anciens articles 3.1 (modifié), 3.2, 3.3 et 3.19 (modifié)*), Section 2: Vices du consentement (*contenant les anciens articles 3.4 à 3.16, 3.17 (modifié), 3.18 et 3.20, et un nouvel article 3.2.15*), Section 3: Illicéité (*nouvelle*); Chapitre 4: Interprétation (*inchangé*); Chapitre 5, Section 1: Contenu du contrat (*inchangée*), Section 2: Droits des tiers (*inchangée*), Section 3: Conditions (*nouvelle*); Chapitre 6, Section 1: Exécution en général (*inchangée*), Section 2: Hardship (*inchangée*); Chapitre 7, Section 1: Inexécution en général (*inchangée*), Section 2: Droit à l'exécution (*inchangée*), Section 3: Résolution (*contenant les anciens articles 7.3.1 à 7.3.5, 7.3.6 (modifié) et un nouvel article 7.3.7*), Section 4: Dommages-intérêts (*inchangée*); Chapitre 8: Compensation (*inchangé*); Chapitre 9, Section 1: Cession des créances (*inchangée*), Section 2: Cession des dettes (*inchangée*), Section 3: Cession des contrats (*inchangée*); Chapitre 10: Délais de prescription (*inchangé*); Chapitre 11, Section 1: Pluralité de débiteurs (*nouvelle*), Section 2: Pluralité de créanciers (*nouvelle*). L'édition 2010 des Principes contient par ailleurs un nouvel Avant-propos, une nouvelle Introduction ainsi qu'un tableau de correspondance des articles des trois éditions des Principes d'UNIDROIT.

II. PROMOTION DE LA 3^{ème} EDITION DES PRINCIPES D'UNIDROIT DANS LE MONDE

5. Comme ce fut le cas avec les deux premières éditions des Principes, la promotion de la nouvelle édition au sein des communautés internationales juridiques et des affaires revêt la plus grande importance.

6. Un certain nombre d'événements mettant l'accent sur les Principes d'UNIDROIT ont eu lieu au cours de l'année 2010, comme par exemple un séminaire organisé à Dusseldorf en janvier par l'Institution allemande d'arbitrage sur "Les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international et leur application pratique dans les procédures d'arbitrage" (avec des présentations de H. Kronke et J. Kleinheisterkamp), une conférence conjointe tenue dans les locaux du cabinet Lalive à Genève en octobre par M.J. Bonell et M.E. Schneider faisant partie d'un cours de master sur les contrats du commerce international organisé par l'Université de Fribourg, ainsi qu'un arbitrage théorique organisé à Bruxelles en décembre par P. Billiet dans le cadre du Programme de troisième cycle en arbitrage commercial international de la Vrije Universiteit Brussel.

7. Quelques initiatives importantes sont en cours concernant la promotion de la nouvelle édition des Principes d'UNIDROIT.

- La *Revue de droit uniforme* consacrera l'un de ses prochains numéros aux Principes d'UNIDROIT 2010: outre les dispositions en anglais et français, il contiendra un certain nombre d'articles relatifs aux nouveaux Chapitres et à l'impact des Principes sur la pratique des contrats internationaux et de l'arbitrage international.
- En octobre 2011, un symposium international aura lieu à l'Université Georgetown (Washington, D.C.) pour présenter la nouvelle édition avec la participation de plusieurs experts éminents d'Amérique du nord et du sud, ainsi que d'Europe.
- Des manifestations similaires sont envisagées à la Cour internationale d'arbitrage de la CCI (Paris), et en Italie (Rome ou Milan) sponsorisées par la revue juridique italienne "Diritto del Commercio Internazionale".
- Une présentation des Principes d'UNIDROIT 2010 aura lieu, parmi d'autres, lors de deux séminaires à l'attention de juristes russes qui se tiendront au siège d'UNIDROIT en avril et en mai 2011, l'un organisé par *Capital Business Events* (Royaume-Uni) et l'autre par *l'International Union of Lawyers* (Moscou).
- En septembre, la nouvelle édition des Principes d'UNIDROIT sera présentée lors du *Trade Law Symposium 2011*, organisé par Andrew Percival, Counsel auprès de *the Corrs, Chambers, Westgarth Law Firm*, avec *the Law Council of Australia*, le Ministère de la Justice et le Ministère des affaires étrangères et du commerce.

8. Le Conseil de Direction souhaitera peut-être discuter de la possibilité d'organiser d'autres manifestations pour promouvoir la nouvelle édition des Principes dans les différentes parties du monde. Le Secrétaire Général a, à cet effet, déjà pris contact avec les membres du Conseil de Direction et reçu des réponses encourageantes de Mme N. Bouza Vidal et de MM. S. Deleanu, A. Harmathy, B.H. Lyou, B. Sen, D. Tricot et I. Voulgaris.

9. Lorsque la nouvelle édition des Principes d'UNIDROIT aura été formellement adoptée par le Conseil de Direction, la publication du volume en anglais et en français suivra dans les 2 à 3 semaines, alors que les versions italienne et espagnole sont en cours et devraient être publiées à l'automne. Les traductions en chinois, farsi, japonais, portugais et russe sont en préparation (les versions portugaise et russe des dispositions sont déjà disponibles). Comme ce fut le cas avec les précédentes éditions des Principes d'UNIDROIT, le Secrétariat mènera une campagne mondiale de publicité pour la vente du volume.

10. Le suivi de l'utilisation des Principes d'UNIDROIT dans la pratique se poursuivra sur une base systématique également pour la nouvelle édition. Actuellement, UNILEX, la base de données sur la jurisprudence internationale et la bibliographie relatives aux Principes d'UNIDROIT <<http://www.unilex.info>> compte une moyenne d'environ 350 visiteurs par jour du monde entier, contient 156 sentences arbitrales et 91 décisions de justice faisant référence d'une manière ou d'une autre aux Principes; elle contient également plus de 850 références bibliographiques. Après l'adoption de l'édition 2010 des Principes d'UNIDROIT, la base de données sera mise à jour afin d'inclure le texte de la nouvelle édition ainsi qu'une liste des questions pertinentes à chaque nouvelle disposition.

11. Etant donné que la plupart des décisions qui appliquent les Principes d'UNIDROIT sont des sentences arbitrales qui, pour des raisons pas toujours impérieuses de confidentialité ne sont pas publiées, UNILEX ne peut proposer qu'une sélection de toutes les décisions pertinentes rendues dans le monde. On ne peut qu'espérer que les centres internationaux d'arbitrage voudront bien fournir régulièrement davantage d'informations sur les sentences rendues sous leur supervision

relatives aux Principes d'UNIDROIT. Le Conseil de Direction souhaitera peut-être examiner la façon de garantir que les centres internationaux d'arbitrage donnent des informations exhaustives et rapides sur les sentences arbitrales concernant les Principes d'UNIDROIT.

12. L'aval formel par la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) lors de sa 40^{ème} session en 2007 (voir Rapport de la Commission Rapport de la Commission sur les travaux de sa quarantième session (A/62/17, part I), 2007, paras. 209-213) avait apporté une contribution significative à la promotion de l'édition 2004 des Principes d'UNIDROIT. Le Conseil de Direction souhaitera peut-être charger le Secrétariat de contacter la CNUDCI en vue d'obtenir aussi l'aval de l'édition 2010 des Principes d'UNIDROIT.